

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'enquête publique / Projet éolien "Portes de la Brenne"

De : Céline <celine@cartellier.com>

Date : 11/12/2018 18:55

Pour : <pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr>

Bonjour,

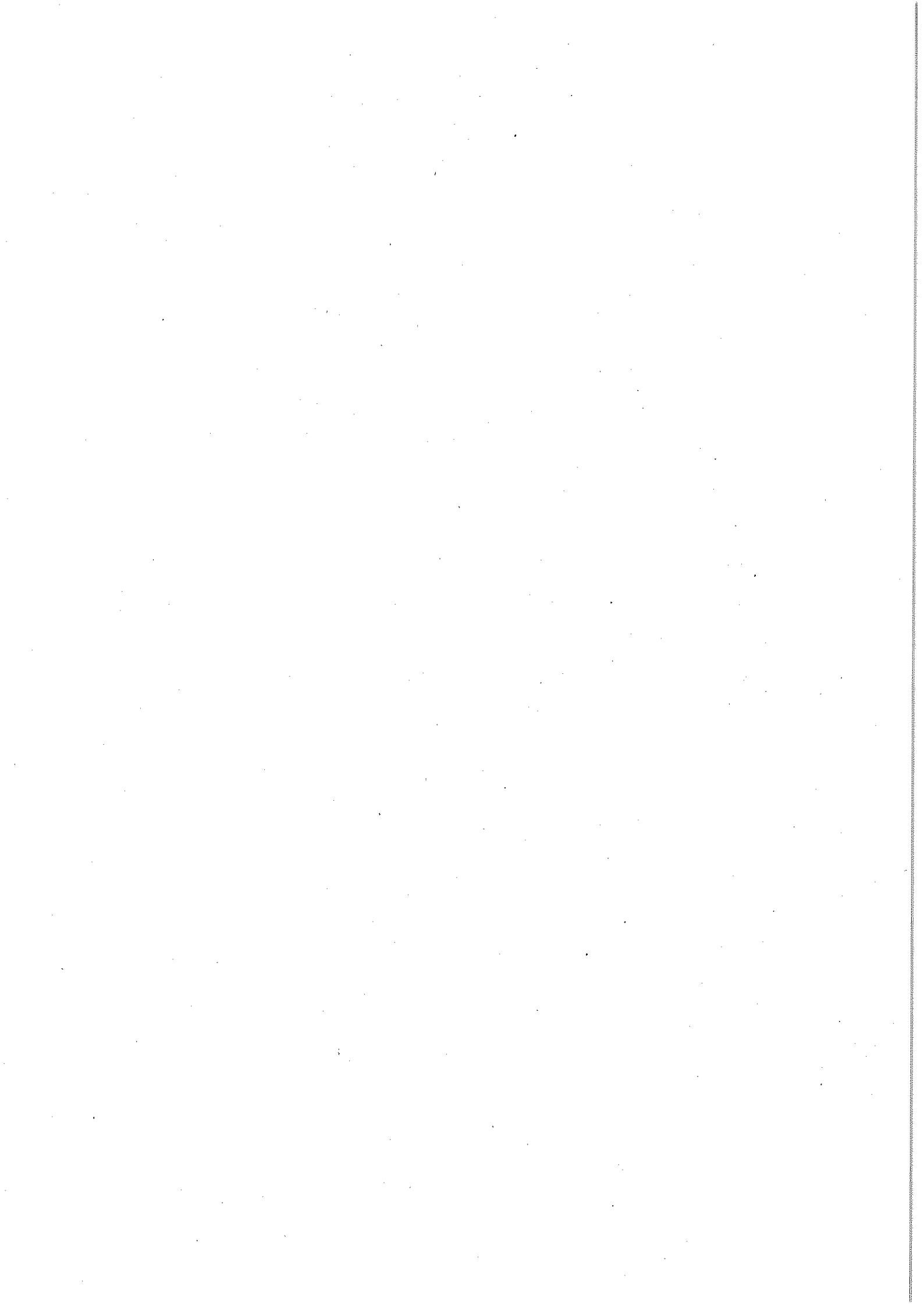
Merci de bien vouloir trouver ci-joint ma contribution à l'enquête publique citée en objet.

Céline CARTELLIER.

— Pièces jointes : —

Courrier Brenne 2018.doc

30 octets



A Monsieur Dominique COUILLAUD, Président de la Commission d' Enquête, et
Messieurs les Commissaires Enquêteurs

Monsieur le Président,

Je souhaite vous faire connaître **ma position très défavorable vis-à-vis du projet de construction d'éoliennes industrielles dit « des portes de la Brenne » sur le secteur du Boischaut sud** car je suis particulièrement mobilisée pour la protection du Patrimoine Naturel.

Fin 2017, j'ai pu adresser un courrier à Monsieur Foissel, qui fût président de la commission d'enquête de l'époque. Alors que cette commission a rendu un avis construit autour de nombreuses réserves, je m'étonne qu'une nouvelle enquête soit en cours. Quoiqu'il en soit, compte tenu d'un dossier de consultation livré au public quasiment identique au premier, les observations que je formule aujourd'hui sont sur le fond identiques à celles que j'ai pu communiquer fin 2017.

Ainsi, ce secteur est caractérisé par un maillage bocager, qui englobe une diversité d'habitats naturels remarquables, dont quelques pelouses sèches, landes (sèche, humides et intermédiaires) et fourrés, et de nombreuses mares. Les haies et bosquets jouent un rôle primordial pour la diversité et les effectifs de nombreuses espèces. Ces espaces abritent une avifaune abondante et diversifiée, et sont d'une richesse floristique indiscutable, avec près de huit espèces d'arbres et arbustes en moyenne par haie. Ce sont bien ces caractéristiques naturelles qui ont valu à ce territoire d'être classé en Parc Naturel Régional.

Malheureusement, la maille bocagère s'est considérablement élargie au cours des cinquante dernières années du fait de l'agriculture, et les réseaux de haies sont globalement de moins en moins connectés entre eux, ce qui affecte la valeur écologique du bocage...

Le projet CEBRE de 7 éoliennes de 184 mètres de haut, dont 5, de surcroît se trouveraient à l'intérieur du périmètre du parc Naturel représente une vraie menace pour la nature et la vie sauvage.

Les constructions éoliennes nécessitent de nombreux travaux de déboisement, de création de piste, d'aires de stockage, d'aires de levage, etc, toutes opérations qui nécessitent des opérations de terrassement de grande ampleur. Rappelons aussi que la construction d'un mat éolien représente une excavation de 400 m³, environ pour 1000 tonnes de béton coulé dans le sol !

Or les cartes de synthèse des risques, pages 195 et 196 de l'étude d'impact montrent que plusieurs des éoliennes projetées se trouvent à des distances insuffisantes des boisements ou haies. Les éoliennes E2, E3 et E7 sont à moins de 200 mètres des boisements... Cette situation entraînera une mortalité certaine pour les oiseaux, et surtout les chiroptères. Le promoteur éolien propose de comptabiliser les cadavres d'oiseaux et de chauves-souris, ce qui ne peut en aucun cas être une mesure compensatoire.

La grande variété géologique du territoire est à l'origine de modes de faire valoir du sol diversifiés qui créent des entités paysagères différentes à l'origine de la richesse des paysages.

L'implantation de 7 éoliennes de 184 mètres de haut, modifierait profondément la perception du paysages que pourront avoir les habitants ou les visiteurs, à proximité immédiate et même dans le Parc Naturel Régional.

Alors que la région est en surproduction d' électricité, puisqu'elle produit bien plus qu' elle ne consomme, il est donc absurde de rajouter de la production intermittente qui nécessitera, en plus des 7 éoliennes du projet CEBRE, la mise en place de lignes HT supplémentaires pour évacuer le peu de production vers les régions déficitaires.

Aussi, je vous demande, Monsieur le Président, Messieurs les commissaires enquêteurs, de privilégier la protection de la nature et des paysages, et de rendre un avis négatif sur la demande de permis de construire de ces éoliennes.

Je vous prie, Messieurs, de bien vouloir agréer mes sincères salutations.

Céline CARTELLIER

celine@cartellier.com